



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information : registres d'entreprises

Rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2014/219 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre pour information à la Commission de statistique le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises. La Commission est invitée à en prendre note.

* E/CN.3/2015/1.



Rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises

I. Introduction

1. Le Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises a tenu sa vingt-quatrième réunion, qui a été accueillie par Statistics Austria, du 15 au 18 septembre 2014, à Vienne¹. La réunion a attiré 94 participants de 42 délégations et de 7 organisations internationales. Dix séances, une séance spéciale et une table ronde ont été organisées dans ce cadre. Le présent rapport donne un bref aperçu des sujets discutés à chaque séance et s'achève en présentant quelques-unes des difficultés rencontrées par les registres statistiques des entreprises et les moyens de les surmonter.

II. Rapport de la vingt-quatrième réunion du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises

A. Séance 1 : rapports d'activité des pays

2. La séance, présidée par M. Norbert Rainer (Statistics Austria), a été consacrée à la présentation des rapports d'activité des pays. Conformément à la tradition, la réunion du Groupe de Wiesbaden s'est ouverte sur un exposé des nouveautés intervenues en matière de registres d'entreprises dans chaque pays/organisation membre. Trente-huit rapports d'activité ont été présentés, 54 ayant été soumis préalablement. Tous les rapports, aussi bien ceux présentés à cette occasion que ceux des pays/organisations qui n'ont pas été en mesure de participer à la vingt-quatrième réunion du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises, sont disponibles sur le site de cette réunion¹.

3. Ces deux dernières années, les rapports d'activité des pays ont été établis selon un modèle conçu en plusieurs parties : la première partie contient des informations générales sur le registre statistique des entreprises du pays, la deuxième présente succinctement les principales réalisations et les principales réalisations accomplies au cours de l'année écoulée, et la troisième indique les mesures envisagées relativement aux registres statistiques des entreprises. Une quatrième partie, consacrée aux principales difficultés occasionnées par la mise en place, la tenue à jour et l'utilisation des registres statistiques d'entreprises, a pour la première fois cette année été ajoutée au modèle de présentation des rapports.

4. Il ressort des rapports d'activité des pays que d'importantes avancées ont été enregistrées ou sont à l'étude. Les pays envisagent de prendre les mesures suivantes : utiliser davantage les données administratives; améliorer la qualité des données figurant dans le registre; établir des profils d'entreprises; créer de nouvelles classifications, de nouveaux indicateurs et de nouvelles unités statistiques non pris en compte jusque-là; produire des données sur la démographie des entreprises; reconfigurer la base des registres; donner un rôle plus prééminent aux registres. Les obstacles juridiques qui entravent l'accès aux données administratives, l'absence d'identifiants communs, la qualité des données et les activités relatives à

¹ Pour plus d'informations, voir le site : www.statistik.at/wiesbaden2014.

l'établissement de profils, sont au nombre des principales difficultés recensées. Les pays ont indiqué que la contraction des ressources affectées aux registres par suite de contraintes budgétaires des organismes de statistique nationaux posait généralement un problème.

B. Séance 2 : unités statistiques et établissement de profils

5. La séance, qui était présidée par M. Gaétan St-Luis (Statistique Canada), était consacrée aux activités liées à l'établissement de profils d'entreprises et à l'identification d'unités statistiques se rapportant au registre. Onze experts originaires de 10 pays (Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Jordanie, Mexique, Mongolie, Pays-Bas, et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et un représentant d'EUROSTAT ont fait part de leurs pratiques et expériences en matière d'établissement de profils d'entreprises. La qualité et la quantité d'informations échangées durant cette séance ont mis en évidence l'intérêt et l'importance de l'établissement de profils d'entreprises et de l'identification d'unités statistiques pour l'utilisation et la tenue à jour des registres statistiques d'entreprises. Tout un ensemble de questions, concernant notamment l'identification et la définition d'unités constitutives d'entreprises et d'unités statistiques, l'utilisation, la tenue à jour et l'amélioration des profils d'entreprises moyennant des outils de vérification fondés sur les données fiscales, ainsi que les avantages et inconvénients de ces processus, ont été abordées à l'occasion d'exposés.

6. Il est ressorti des interventions que de nombreux pays utilisaient des données administratives pour alimenter le registre statistique d'entreprises et/ou en assurer la tenue mais qu'en revanche rares étaient ceux qui disposaient de données administratives susceptibles d'alimenter le registre en informations suffisamment détaillées sur les entreprises complexes, ce qui limitait considérablement leur capacité à assurer la tenue à jour automatique des données s'y rapportant. En l'absence d'informations aussi essentielles, il était extrêmement difficile d'assurer la tenue d'un registre cohérent qui soit en mesure de fournir les bases d'enquête nécessaires selon les zones géographiques et les secteurs d'activité voulus. C'était la principale raison pour laquelle autant de pays s'employaient à développer les activités d'établissement de profils et pour laquelle il était nécessaire de définir des unités statistiques cohérentes.

7. Il est ressorti des exposés présentés durant cette séance et des questions qui ont suivi que l'établissement de profils d'entreprises était un investissement manifestement bénéfique pour les organismes statistiques, même si l'ampleur des informations recueillies dans ce cadre pouvait varier selon les besoins du bureau de statistique concerné. Il a également été souligné que les organismes statistiques s'emploient à diminuer la charge de travail imposée aux répondants et le coût associé à l'établissement de profils d'entreprises en recourant à différents outils et en utilisant des données administratives, telles que les données fiscales. Les difficultés rencontrées par EUROSTAT pour mettre en œuvre le Registre EuroGroups, qui a pour objectif de recenser les profils des groupes d'entreprises multinationales les plus influents implantés en Europe, ont aussi été soulignées. Enfin, plusieurs organismes statistiques rencontraient toujours des difficultés pour avoir accès aux données administratives. Ceux qui ne rencontraient pas ce type de problème se heurtaient à la difficulté de croiser correctement les fichiers en l'absence d'identifiant unique.

C. Séance 3 : registres administratifs et registres statistiques d'entreprises au niveau international : avancées, nouvelles applications et concepts novateurs en matière d'identifiants uniques

8. La séance a principalement porté sur une question aujourd'hui jugée primordiale pour la qualité des données relatives aux entreprises, dans un contexte marqué par le recours croissant aux données administratives et le développement des pratiques d'entreposage des données, lesquelles reposaient sur une fusion des microdonnées, à savoir la gestion ou la création par les organes administratifs d'identifiants uniques pouvant être utilisés par les statisticiens ou, mieux encore, à l'élaboration desquelles ils pourraient être associés. Cette séance était présidée par M. Pierre Teillet de l'Institut national de la statistique et des études économiques français (INSEE).

9. Quatre exposés ont été présentés à cette séance. Le premier, fait par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, portait sur une étude de cas concernant la création du système national vietnamien d'enregistrement des entreprises. Auparavant, l'enregistrement des entreprises était un exercice complexe et fastidieux du fait de la très forte décentralisation du système administratif vietnamien, qui se composait de 68 registres indépendants et non connectés. Le système d'identification unifié aujourd'hui opérationnel est très intégré, commun à toutes les administrations, et géré par des procédures informatiques. Il permet aussi bien de vérifier les données que de les échanger par voie électronique.

10. EUROSTAT, qui a présenté le deuxième exposé, a analysé tous les projets relatifs à la création de systèmes d'identifiants uniques ayant une incidence sur le Système statistique européen. L'actuel Registre statistique EuroGroups a été mis en place pour améliorer la qualité et la cohérence des données statistiques des pays européens et des États membres de l'Union européenne grâce à la création d'un système d'identification des unités juridiques faisant partie et étant contrôlées par des groupes d'entreprises. L'initiative menée par la Commission européenne dans le domaine de l'interconnexion des registres d'entreprises visait à instaurer l'interconnexion juridique des registres administratifs d'entreprises dans les États membres de l'Union européenne et à permettre aux statisticiens européens d'améliorer la qualité et l'actualité des données figurant dans le Registre EuroGroups.

11. La troisième intervention, faite par la Banque centrale européenne, portait sur le Système d'identifiant international pour les entités juridiques (Legal Entity Identifier-LEI), un système mondial d'identification des entités participant à des transactions financières. Il a été souligné que les raisons qui avaient poussé le G20 à approuver cette initiative, qui avait été rapidement mise en œuvre, étaient partagées par les statisticiens. Le système LEI, tel que décrit ensuite au cours de cette séance, était un dispositif à trois niveaux composé d'un registre des entités (ou unités juridiques) dotées d'un numéro d'identifiant international unique et public, d'une description détaillée des relations entre entités (liens hiérarchiques de propriété), dont le statut juridique et la confidentialité n'ont pas encore été définis, et d'un réseau de représentation des groupes se prêtant à de multiples utilisations (commerciales).

12. Un représentant de l'INSEE a expliqué dans une quatrième intervention pourquoi un institut national de statistique, qui gérait depuis toujours le registre administratif français en exécutant des tâches non statistiques, souhaitait être l'opérateur local du système LEI pour la France. Le rattachement du système d'identification nationale aux codes LEI était de nature à accroître la valeur ajoutée du répertoire interadministratif national.

D. Séance 4 : gérer la charge de travail des répondants

13. La séance était présidée par M. Roland Sturm du Bureau fédéral de la statistique allemande (DESTATIS). La charge de travail des répondants découlant des enquêtes statistiques continuait de faire l'objet de vastes débats. Plusieurs organismes statistiques avaient pris des mesures pour évaluer la charge de travail des répondants afin d'en quantifier l'importance et l'ampleur réelles. Ces informations permettaient de gérer la charge de travail et de veiller à ce qu'elle soit équitablement répartie entre les répondants selon la capacité de chacun à produire des données statistiques. En outre, une combinaison intelligente des sources de données statistiques et une meilleure connaissance des informations tirées d'enquêtes existantes permettraient d'éviter d'avoir à mener des enquêtes, réduisant par là même la charge de travail des répondants.

14. Deux présentations faites par l'Autriche et la France ont donné un bon aperçu de la façon d'aborder la question et démontré le rôle clef joué par les registres statistiques des entreprises dans ce domaine. Ces derniers, en tant que cadre de référence des enquêtes, pouvaient recueillir ou collecter des données précieuses sur la participation aux enquêtes et de la sorte permettre d'établir la charge de travail que représentait pour les entreprises la communication de statistiques. Les registres statistiques des entreprises pouvaient en outre contribuer à alléger cette charge de travail du fait que leur rôle de plus en plus prééminent en matière de partage et de croisement de données – l'objectif étant de créer des systèmes statistiques intégrés – en faisant en même temps des moyens de faire en sorte que la charge de travail des répondants soit juste et équilibrée. Ces deux exposés ont montré qu'en mesurant la charge de travail des répondants, les registres pouvaient obtenir des informations plus précises sur la participation aux enquêtes, de sorte que ce qui constituait un inconvénient pour les statistiques officielles s'avérait profitable pour les registres. Le stockage des données relatives à la participation aux enquêtes avait pour énorme avantage de renforcer les registres en en faisant la pièce maîtresse essentielle et incontournable de la production de statistiques sur les entreprises.

E. Séance 5 : le registre, pivot des statistiques sur les entreprises

15. Cette séance, qui était présidée par M^{me} Tuula Viitaharju de Statistics Finland, a été l'occasion d'entendre les présentations du Bélarus, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Égypte et de la Nouvelle-Zélande mais aussi de plusieurs organisations internationales (Division de statistique du Département des affaires économiques et sociale de l'Organisation des Nations Unies, EUROSTAT et Banque centrale européenne). Les débats ont principalement porté sur le rôle essentiel que jouent les registres statistiques des entreprises en matière de production de données. Ils étaient le pivot de ces activités car ils servaient de cadre à la population des entreprises, proposaient des listes de diffusion aux fins d'enquêtes, et définissaient les unités, y

compris les plus importantes, et leurs caractéristiques fondamentales. En outre, ils participaient de façon novatrice aux différentes phases du processus de production statistique. Ils permettaient de croiser les données administratives et les données d'enquêtes et d'améliorer et de garantir la cohérence des résultats statistiques de domaines différents dès lors que toutes les statistiques utilisaient les mêmes classifications et unités. Les registres statistiques des entreprises étaient aussi au cœur des solutions d'entrepôt de données et utilisaient également des variables qui facilitaient la prise en compte des liens transfrontaliers entre entreprises et l'établissement de statistiques harmonisées dans le cas des entreprises mondialisées. En l'espace de 30 ans, de simples structures d'établissement des bases d'enquêtes relatives aux entreprises, les registres statistiques des entreprises étaient devenus des éléments incontournables, polyvalents et sophistiqués de la production des statistiques sur les entreprises.

16. Les interventions des pays ont mis en lumière les efforts redoublés récemment déployés par certains, dont le Bélarus et la Bosnie-Herzégovine, pour structurer leur registre statistique des entreprises et ses services et potentialiser l'utilisation des données administratives afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Le registre du Bélarus était composé de deux structures, l'une administrative et l'autre statistique. La première s'occupait des unités juridiques et la seconde des unités statistiques. Les autorités souhaitaient mettre en place un système de centralisation des métadonnées et de croisement des microdonnées. La Bosnie-Herzégovine utilisait des données administratives mais pas celles relatives au chiffre d'affaires, question qui faisait l'objet de négociations avec l'administration fiscale. Elle avait pour intention de créer une unité Groupe d'entreprises, de procéder à une classification du secteur institutionnel et d'établir des profils d'entreprise. L'Égypte, qui ne disposait toujours pas de registre unifié, entendait exploiter au maximum les données administratives et les croiser avec celles issues des recensements, entre chaque exercice de recensement, afin de pallier l'absence d'une telle structure. L'Égypte souhaitait asseoir sur un socle cohérent ses enquêtes sur les entreprises et prévoyait de créer un entrepôt de données sur les entreprises, tout en en élargissant la couverture et en améliorant la qualité des données. La nouvelle plateforme microéconomique de la Nouvelle-Zélande utilisait davantage les données tirées des sources administratives grâce à des processus normalisés, qui constituaient aujourd'hui une source cohérente de microdonnées pour toutes les statistiques sur les entreprises. Cette nouvelle architecture de données souple remplaçait les anciens fichiers de données distincts, ce qui permettait de modifier et d'adapter l'interface utilisateur en fonction des besoins de chacun.

17. Les participants ont examiné le Modèle générique de processus d'activité statistique tandis que la Division de statistique a présenté un document contenant tout un ensemble de suggestions et de règles destinées à faire en sorte que les registres statistiques des entreprises jouent leur rôle de clef de voute du système à l'appui de l'établissement de statistiques aux différentes phases du processus, c'est-à-dire facilite la collecte, le traitement et l'analyse de données, et encourage la diffusion des données. Le document contenait également les résultats du questionnaire d'enquête établi aux fins de l'évaluation mondiale des registres statistiques des entreprises, auquel 116 pays avaient répondu. EUROSTAT a présenté le projet de Système européen d'interopérabilité des registres d'entreprises qui devrait déboucher sur la création d'une architecture d'entreprise au niveau européen, dont la cohérence et l'interopérabilité des registres d'entreprises seraient

le fer de lance et qui permettrait d'établir des statistiques harmonisées sur les entreprises pour l'Europe et les États membres de l'Union européenne. La Banque centrale européenne a présenté une communication sur l'état d'avancement du Registre des données des institutions et sociétés affiliées de la Banque Centrale européenne, qui faisait l'objet d'une vaste coopération associant les banques centrales des États membres de l'Union européenne et constituerait un répertoire susceptible d'être utilisé à des fins tant statistiques que de vérification.

F. Séance 6 : méthodes d'établissement des bases d'enquête des registres

18. La séance était présidée par M. Andrew Allen de l'Office for National Statistics – Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Cette séance avait pour objet d'analyser différentes pratiques suivies par les registres statistiques d'entreprises en matière d'établissement des bases d'enquête. Même si la plupart d'entre eux se fondaient sur des données administratives, d'importantes disparités avaient été relevées dans la pratique et dans la terminologie relative aux méthodes d'établissement des bases d'enquête entre les systèmes aux bases annuelles statiques et les registres parfaitement dynamiques permettant d'extraire des bases à la demande. Il était surprenant que seuls trois pays, à savoir la France, la Géorgie et la Suisse, aient présenté des communications sur une question d'une portée aussi vaste. Les principales questions débattues étaient les suivantes :

- Les liens entre les registres administratifs et les registres statistiques et comment leurs données pouvaient être exploitées à des fins statistiques afin de moins dépendre des données d'enquête. Cela supposait que ces deux types de registre soient étroitement connectés. En France, par exemple, ils étaient réunis au sein de la même structure. Cela modifiait la fonction du registre, qui cessait d'être un simple organisme d'échantillonnage pour devenir un maillon à part entière du processus de production des données;
- L'accès aux données administratives était une première étape mais il était tout aussi important de se demander comment cela pouvait faciliter l'établissement des bases d'enquête. Il fallait, par exemple, envisager d'actualiser la procédure de validation et de pertinence des données susceptibles d'être utilisées comme des variables auxiliaires, comme l'a expliqué le représentant de la Suisse dans sa communication;
- Le représentant du registre des entreprises de la Géorgie a indiqué les différents processus d'établissement de profils qui avaient dû être employés pour réorganiser les données du registre dans un système adapté.

G. Séance 7 : évaluation de la qualité des statistiques des registres : expérience pratique

19. La séance était présidée par M^{me} Svetlana Shutova (Statistics Estonia). Le rôle très important que jouaient les registres statistiques des entreprises était manifeste dans le sens où ils étaient le point de départ de la chaîne de production des statistiques économiques, dont la finalité était le calcul du produit intérieur brut. Les registres, en tant que source et cadre des statistiques, alimentaient tous les stades du

processus de production des données – collecte, traitement et analyse – par des informations relatives à la démographie économique. C’est pourquoi la qualité des statistiques économiques était dans une très large mesure tributaire de la qualité des données figurant dans les registres. Trois pays, le Danemark, la Finlande et le Monténégro, ont fait un exposé. Le premier, qui relatait la mise en place d’un nouveau registre statistique des entreprises, a montré qu’il était déterminant de tenir compte d’emblée des principes d’évaluation de la qualité des statistiques pour pouvoir disposer, à terme, de cadres déterminant la qualité des données et, notamment, de pouvoir l’évaluer.

20. L’exposé suivant traitait de projets et de données d’expérience relatifs à l’évaluation des données des registres dans le cadre du système de production des statistiques sur les entreprises. Les participants ont examiné la question de l’intégration efficace des données issues de sources statistiques différentes dans un système d’information unifié, permettant aux utilisateurs du registre statistique des entreprises d’accéder à ces données au niveau microéconomique aux fins de comparaison et de vérification avec d’autres et d’obtenir des informations appropriées sur les principaux indicateurs de qualité des données figurant dans le registre. Un système intégré améliorerait sans conteste à la fois l’efficacité du processus de production de données et la qualité de ces dernières.

21. Le troisième exposé s’est intéressé aux pratiques suivies en matière d’élaboration et de diffusion des rapports de qualité des données des registres statistiques et a donné un aperçu détaillé de leur contenu et des règles applicables en la matière. Les problèmes communs identifiés dans ces trois exposés avaient trait aux indicateurs de qualité, aux sources et instruments utilisés pour élaborer ces indicateurs et aux canaux et méthodes de partage de ces informations avec les utilisateurs. Les débats ont principalement porté sur l’échange de pratiques, sur le problème de la qualité des données, sur l’importance de faire la part entre les erreurs et les variations effectives des données et sur le caractère impératif d’un plan d’amélioration de la qualité.

H. Séance 8 : méthodes et politiques de tenue des registres

22. La séance, présidée par M. Fabio Tomasini de l’Office fédéral de la statistique suisse, avait pour objet de recenser les obstacles rencontrés relativement aux méthodes et politiques de tenue des registres statistiques des entreprises. Les contributions présentées dans le cadre de cette séance ont cité des exemples des stratégies employées par plusieurs pays pour tenir à jour leur registre grâce à l’utilisation de données figurant dans des sources différentes, telles que les données issues des recensements d’entreprises ou les données administratives. Les communications et les exposés ont permis de se faire une idée précise des politiques et des stratégies les plus abouties en matière de tenue des registres. Celles-ci étaient directement fonction de la situation propre à chaque pays et montraient les mesures qui devaient être prises pour associer davantage les registres d’entreprises aux procédures statistiques.

23. L’Albanie, la Géorgie, les Pays-Bas et la Tunisie ont fait des exposés qui ont été suivis par un débat, dont les points saillants étaient les suivants :

- L’Albanie a fait valoir qu’elle avait mis en place un système de tenue fondé sur les recensements d’entreprises. Elle a souligné l’importance de la

vérification et du signalement des erreurs de classification pour améliorer la qualité du registre des entreprises et les procédures statistiques;

- La Géorgie, comme la Tunisie, a exposé sa stratégie en matière d'intégration des sources administratives et considéré qu'une étude sur la collecte des données sous forme d'enquête par téléphone assistée par ordinateur (CATI) était nécessaire pour actualiser les informations se rapportant aux unités locales.
- Les Pays-Bas ont indiqué appliquer le principe de procédures statistiques pleinement intégrées et axées sur les résultats, qui comprenait la collecte électronique de données;
- La Tunisie a présenté son système de registre et la stratégie employée pour en assurer la tenue, notamment la procédure statistique utilisée pour définir le statut des unités;

24. Dans leurs observations finales, les participants ont souligné la nécessité de communiquer et de coopérer avec les utilisateurs et de partager les données d'expérience avec d'autres instituts nationaux de statistique.

I. Séance 9 : diffusion de données et de produits statistiques sur les entreprises

25. Quatre communications ont été présentées dans le cadre de cette séance, qui était présidée par M. Richard Clayton, du Bureau of Labour Statistics des États-Unis d'Amérique. Trois d'entre elles, à savoir celles du Mexique, de la Tunisie et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ont porté sur la démographie des entreprises. Les données ventilées par taille et par âge des entreprises contenues dans la communication de la Tunisie montraient que la création de petites entreprises était indispensable à la croissance globale de l'emploi. Des données analogues se rapportant à d'autres pays, comme les États-Unis d'Amérique, révélaient des tendances identiques. Sans la création d'entreprises, l'évolution de l'emploi risquait d'être globalement négative, d'où son rôle indispensable. La communication du Mexique traitait des statistiques mexicaines sur la démographie des entreprises et présentait les conclusions de deux études. La première, qui avait permis de recueillir des données relatives à la démographie des entreprises, montrait l'incidence du phénomène de création et de disparition d'entreprises sur les variations nettes, globales et par branche de l'emploi. La deuxième étude apportait un éclairage intéressant sur le dynamisme économique à l'aide de plusieurs modèles de survie élaborés à partir de différentes cohortes suivies depuis plus de 20 ans. Ces études mettaient en évidence des profils de croissance et de décroissance utiles pour comprendre le dynamisme économique sous-jacent et le rôle clef des jeunes pousses (start-ups) ou des entrepreneurs.

26. La communication de l'OCDE mettait l'accent sur le rôle déterminant que jouaient les registres statistiques des entreprises en matière de production de statistiques sur la démographie des entreprises et sur l'importance d'appliquer les normes internationales pour optimiser la comparabilité des données. Selon une enquête menée à l'échelle mondiale, 71 pays communiquaient des données sur la démographie des entreprises, soit un progrès impressionnant accompli en l'espace de 20 ans. La plus grande disponibilité des données relatives à la démographie des

entreprises, qui se fondaient sur des méthodologies plus ou moins comparables, permettait de mieux comprendre, ainsi que l'avaient montré les communications précédentes, les économies nationales et l'économie mondiale.

27. Le Bureau of Labour Statistics des États-Unis a présenté une quatrième communication analysant diverses définitions des mégadonnées, et notamment celle qu'il utilisait dans son registre statistique des entreprises pour diversifier celui-ci afin de pouvoir y créer de nouveaux produits, relatifs par exemple aux effets des ouragans ou aux activités du secteur sans but lucratif. D'autres initiatives actuellement menées aux États-Unis visant à utiliser plus efficacement les données administratives existantes et à répondre ainsi aux besoins d'information sans avoir à créer de nouveaux outils de collecte de données ont également été passées en revue.

J. Séance 10 : directives internationales sur les registres statistiques des entreprises

28. La séance, présidée par MM. Carsten Boldsen (Commission économique pour l'Europe) et Norbert Rainer (Statistics Austria), avait pour but de présenter brièvement l'état d'avancement du projet de directives internationales sur les registres statistiques des entreprises et d'inviter le Groupe de Wiesbaden à soumettre par écrit des commentaires et des suggestions sur le projet. Un questionnaire élaboré par la Commission économique pour l'Europe a été distribué aux participants afin de recueillir leurs observations sur tous les chapitres du texte, qui seront ultérieurement synthétisées par la Commission aux fins de transmission au Groupe de travail créé par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens et chargé d'élaborer lesdites directives. La version actuelle du projet de chapitres des directives et le glossaire sont disponibles sur le site Web de la réunion, de même que le questionnaire susmentionné (dont la date limite de dépôt était fixée au 10 octobre 2014).

29. Le plan de l'ensemble des chapitres envisagés a été présenté à la vingt-troisième réunion du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises. Les discussions sur le texte ont permis de recueillir des avis précieux sur de nombreuses questions, telles que les demandes de précisions, les informations manquantes, et la réorganisation des informations entre les chapitres. La nouvelle version du projet, élaborée après la réunion du Groupe de Wiesbaden en 2012, avait tenu compte de ces observations. Le questionnaire distribué à la vingt-quatrième réunion du Groupe de Wiesbaden poursuivait le même objectif que celui de la vingt-troisième réunion, à ceci près qu'il était destiné à recueillir des commentaires sur les chapitres, les annexes et le glossaire, dont une version provisoire était désormais disponible.

K. Séance spéciale : Registre EuroGroups

30. Le Registre EuroGroups est un registre statistique des entreprises unique en son genre. De nature supranationale, il contient des données sur les groupes d'entreprises multinationales qui ont une activité transnationale statistiquement pertinente dans au moins un État membre de l'Union européenne. Il a été créé en 2008 à des fins statistiques uniquement, dans le but de mieux coordonner les bases d'enquête au sein du système statistique européen et de produire des statistiques de haute qualité sur les activités commerciales mondiales, comme des statistiques sur

les filiales étrangères et sur l'investissement étranger direct. Fruit d'une coopération entre EUROSTAT et les services statistiques nationaux reliés au système statistique européen, le Registre EuroGroups contient aujourd'hui des données sur plus d'une dizaine de milliers de groupes d'entreprises et est destiné à devenir la clef de voute des statistiques relatives aux entreprises mondialisées produites par le système statistique européen.

31. La séance spéciale consacrée au Registre EuroGroups, présidée par M. Amerigo Liotti, d'EUROSTAT, avait pour objet de présenter la structure du Registre et ses processus. Dans la première communication, présentée par les Pays-Bas et EUROSTAT, ces derniers ont :

- Exposé de façon détaillée la structure et les processus actuels du Registre EuroGroups;
- Souligné les faits nouveaux (notamment la mise en place du Service d'identification du Registre Eurogroups);
- Mis en lumière les enjeux futurs.

32. Dans la deuxième présentation, également faite par EUROSTAT, celle-ci s'est référée à une étude montrant que les informations figurant dans le Registre Eurogroups pouvaient servir à établir deux ensembles d'indicateurs économiques mesurant respectivement :

- L'impact économique de la mondialisation dans les États membres de l'Union européenne;
- L'impact économique mondial des groupes d'entreprises multinationales européennes.

33. L'utilisation qui pouvait être faite de ces statistiques, notamment pour améliorer la qualité des données collectées par le Registre Eurogroups et les registres nationaux des entreprises, a également été examinée. Pour ce qui était de la confidentialité des données du Registre Eurogroups, il convenait de se reporter au Règlement (CE) n° 177/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne établissant un cadre commun pour le développement de répertoires d'entreprises utilisés à des fins statistiques. Le rôle du Registre Eurogroups en tant que dispositif essentiel du projet de système statistique européen (2013-2017), baptisé Système européen d'interopérabilité des registres d'entreprises, a été souligné.

III. Table ronde : difficultés rencontrées par les registres statistiques des entreprises et moyens de les surmonter

34. Les travaux menés dans le cadre de la dernière table ronde, présidée par M. Norbert Rainer (Statistics Austria), avaient pour but de recenser les difficultés rencontrées par les registres statistiques des entreprises et d'identifier les moyens de les surmonter. M^{me} Shirin Anne Ahmed, du Census Bureau des États-Unis d'Amérique, M. Iman El Hitta, de l'Agence centrale pour la mobilisation de l'opinion publique et la statistique de l'Égypte, M^{mes} Irina Karaseva et Marina Schimbireva, du Service fédéral de statistique de la Fédération de Russie, M^{me} Irene Saleminck, de Statistics Netherlands, et M. Masao Takahashi, du Bureau de statistique du Japon, ont participé cette table ronde.

35. Les débats ont permis de recenser les principaux problèmes suivants :

a) **Demande croissante des groupes d'utilisateurs.** Les groupes d'utilisateurs, aussi bien les services des organismes de statistique nationaux que les utilisateurs externes nationaux ou internationaux, avaient de plus en plus besoin d'informations statistiques qui soient plus précises, de meilleure qualité, et d'actualité. Les organismes de statistique nationaux devaient avoir connaissance des besoins actuels et futurs éventuels des utilisateurs et devaient en tenir compte lors de la mise en place du registre statistique des entreprises. Ils devaient aussi envisager d'en optimiser l'utilisation;

b) **Restrictions budgétaires.** De nombreux organismes de statistique, y compris les services chargés du registre statistique des entreprises, voyaient leur budget diminuer alors qu'il fallait continuer à tenir à jour ce dernier et l'adapter aux exigences des utilisateurs. Cette situation appelait des mesures de rationalisation du processus d'établissement des registres, ainsi que des initiatives d'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les pays;

c) **Utilisation des données provenant de sources administratives.** L'utilisation des données issues de sources administratives continuait de poser des problèmes majeurs alors même qu'elle pouvait procurer des avantages notables à de nombreux pays. Les problèmes tenaient au fait que la couverture et les définitions des sources administratives n'étaient pas toujours conformes aux impératifs statistiques et que les données issues de ces sources manquaient d'actualité. Dans certains pays, le manque d'accès aux sources administratives était aussi un obstacle. Il y avait plusieurs avantages à remédier à cette situation, car ces sources, qui offraient une bonne couverture et contenaient des informations détaillées, pouvaient être directement incorporées aux registres statistiques des entreprises ou utilisées pour valider les informations contenues dans les registres; elles pouvaient aussi contribuer à diminuer la charge de travail des répondants et à améliorer l'efficacité des organismes de statistique. Il était indispensable d'établir de bonnes relations de coopération avec les propriétaires des sources de données administratives pour résoudre durablement le problème. Cela permettrait aussi aux organismes de statistique d'être informés des modifications apportées aux données des registres administratifs et influencer sur celles-ci;

d) **Identifiant unique des entreprises.** Certains pays avaient mis en place un système d'identification unique des entreprises mais la pratique n'était guère généralisée. L'absence de code d'identification imposait une charge de travail supplémentaire en ce qu'elle exigeait un croisement des informations figurant dans des sources de données différentes, comme par exemple des registres statistiques des entreprises, d'autres registres statistiques et des registres administratifs;

e) **Le registre, élément pivot des statistiques sur les entreprises.** Le registre statistique des entreprises jouait un rôle pivot en intégrant les informations provenant de sources de données différentes (comme celles issues des enquêtes/recensements et provenant des registres statistiques et des registres administratifs) et en facilitant la collecte de données économiques et la production de statistiques cohérentes. Le registre pouvait aussi encourager le développement d'un processus de production normalisée des statistiques sur les entreprises. Les pays devaient aller de l'avant et échanger les fruits de leur expérience pour mettre au point des approches intégrées et des processus opérationnels;

f) **Améliorations méthodologiques.** Des progrès devaient être effectués en matière d'établissement de profils, d'utilisation de sources de données différentes, d'harmonisation des unités et des classifications avec les recommandations internationales, et d'utilisation et de production d'informations géographiques pour garantir la qualité et la pertinence des données des registres statistiques des entreprises et répondre ainsi aux besoins des utilisateurs actuels et futurs;

g) **Coopération internationale.** Étant donné que la mise au point de nouvelles méthodes et de bonnes pratiques mobilisait beaucoup de ressources, il importait de privilégier le partage de données issues de l'expérience entre les pays et de soutenir les projets de développement conjoints. Le partage des méthodes et pratiques employées pouvait aussi permettre, à terme, d'améliorer la comparabilité internationale des données des registres. La coopération internationale pouvait contribuer à réduire les disparités entre les systèmes statistiques complexes et ceux qui l'étaient moins et les activités de renforcement des capacités et de formation pouvaient aider les pays disposant de systèmes statistiques moins perfectionnés;

h) **Comparabilité internationale.** Du fait que l'importance de la comparabilité internationale des données des registres statistiques des entreprises et des statistiques dérivées allait croissant, les organismes de statistique devaient en tenir compte au stade de l'élaboration des méthodes et pratiques statistiques. Les différences observées entre les pays du point de vue, notamment, de la législation, de l'infrastructure institutionnelle et de la diversité structurelle, influaient sur la comparabilité internationale des données.

36. On a conclu que les difficultés recensées devraient être abordées une par une mais qu'il fallait adopter les stratégies voulues et établir des priorités pour faire face à la diminution des budgets et des ressources.

37. La Commission est invitée à prendre note du présent rapport.